



## Extrait du registre des décisions

Bureau du 03 février 2022

n° 005-22

**Objet :** *RS - Approbation de l'avenant n° 4 au marché F17062 pour la construction d'un bassin de stockage-restitution des eaux unitaires par temps de pluie et réseaux associés sur la commune de Chambéry (lot 2 relatif aux réseaux)*

- date de convocation le 28 janvier 2022
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi trois février dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 30

<b>Aillon-le-Jeune</b>	
<b>Aillon-le-Vieux</b>	Christian Gogny
<b>Arith</b>	Cécile Trahand
<b>Barberaz</b>	Arthur Boix-Neveu
<b>Barby</b>	Christophe Pierretton
<b>Bassens</b>	
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	Eric Delhommeau
<b>Challes-les-Eaux</b>	Josette Rémy
<b>Chambéry</b>	Marie Bénévise - Alain Caraco - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt - Thierry Repentin
<b>Cognin</b>	Corinne Charles - Franck Morat
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	
<b>Ecole</b>	Hervé Ferroud-Plattet
<b>Jacob-Bellecombette</b>	
<b>Jarsy</b>	
<b>La Compôte</b>	
<b>La Motte-en-Bauges</b>	
<b>La Motte-Servolex</b>	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
<b>La Ravoire</b>	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
<b>La Thuile</b>	Dominique Pommat
<b>Le Châtelard</b>	
<b>Le Noyer</b>	Philippe Gamen
<b>Les Déserts</b>	
<b>Lescheraines</b>	
<b>Montagnole</b>	
<b>Puygros</b>	
<b>Saint-Alban-Laysse</b>	Michel Dyen
<b>Saint-Baldoph</b>	
<b>Saint-Cassin</b>	Jocelyne Gougou
<b>Sainte-Reine</b>	
<b>Saint-François de Sales</b>	
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Christian Berthomier
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	Jean-Marc Léoutre
<b>Saint-Sulpice</b>	
<b>Sonnaz</b>	Daniel Roचाix
<b>Thoiry</b>	Thierry Tournier
<b>Vérel-Pragondran</b>	Jean-Pierre Coendoz
<b>Vimines</b>	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 8

de Pierre Brun à Marie Bénévise - de Pierre Duperier à Dominique Pommat - de Christelle Favetta-Sieyes à Franck Morat - de Jean-Pierre Fressoz à Philippe Gamen - de Marie Perrier à Philippe Gamen - de Christophe Richel à Michel Dyen - de Alain Thieffent à Michel Dyen - de Serge Tichkiewitch à Dominique Pommat

• conseillers excusés : 14

Jean-François Beccu - Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Michel Camoz - Jean-Benoît Cerino - Maryse Fabre - Sandra Ferrari - Philippe Ferrari - Marcel Ferrari - Max Joly - Luc Meunier - Damien Regairaz - Jean-Maurice Venturini

### GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

## **Bureau du 03 février 2022**

délibération n° 005-22

objet **RS - Approbation de l'avenant n° 4 au marché F17062 pour la construction d'un bassin de stockage-restitution des eaux unitaires par temps de pluie et réseaux associés sur la commune de Chambéry (lot 2 relatif aux réseaux)**

---

Daniel Rochaix, vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales, rappelle que le marché F17062 (lot 2 : réseaux) relatif à la construction d'un bassin de stockage-restitution des eaux unitaires par temps de pluie sur la commune de Chambéry, a été confié au groupement d'entreprises Sogéa Rhône-Alpes / Mauro / EHTP, pour un montant initial de 4 794 141,06 € HT.

Le marché était initialement composé d'une tranche ferme et six tranches optionnelles, établies lors de l'élaboration du projet afin de suivre un ordre logique de réalisation au sein d'un phasage précis, chaque tranche étant découpée en sections de travaux en fonction de leur nature et de leur localisation.

Trois avenants ont été signés :

- n° 1 pour modifier les tranches du marché et établir un point financier,
- n° 2 pour établir un point financier et apporter des modifications liées à des demandes du maître d'ouvrage, à des incidences dues au centre Leclerc et à des anticipations de travaux de la tranche optionnelle 6,
- n° 3 pour transférer des prestations entre la tranche optionnelle 1bis et la tranche optionnelle 6 et établir un point financier.

A ce jour, toutes les tranches de travaux sont terminées, à l'exception de la tranche optionnelle 6, arrêtée le 16 avril 2021 à la demande de Grand Chambéry du fait d'informations relevées sur site pendant l'intervention de l'entreprise, qui ont nécessité d'adapter les réflexions et de poursuivre le chantier différemment.

Ainsi, l'avenant n° 4 concerne les modifications suivantes :

- Moins-value de 221 907,69 € HT : annulation des travaux de comblement et/ou démolition du collecteur d'assainissement sur l'avenue du Grand Verger, en raison du report des travaux d'aménagement de surface du secteur ZAC Vetrotex / centre nord par le maître d'ouvrage de cette opération.  
Cette intervention non indispensable à ce jour pourra être reportée sur une opération ultérieure.
- Plus-value de 239 969,08 € HT : modification du génie civil pour la pose de la nouvelle vanne de régulation dite 53T, rénovation du collecteur diamètre 1000 sur 72 ml et reprise du branchement d'assainissement du magasin Lidl en vue de l'abandon ultérieur du collecteur du Grand Verger.

L'avenant n° 4 induit donc une plus-value sur le montant du marché de 18 061,39 € HT, soit une augmentation de 0,38 % environ du montant du marché initial après avenant n° 3.

Le montant cumulé des avenants, soit 321 409,98 € HT, représente une augmentation de 6,70 % environ du montant initial du marché.

**Vu** les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

**Vu** la délibération n° 077-20 C du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 déléguant au Bureau la prise de toute décision relative à la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des accords-cadres et des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 214 000 € HT et de leurs avenants,

**Vu** le marché F17062,

**Vu** l'avis de la commission d'appel d'offres du 20 janvier 2022,

**Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**Article 1 : approuve** l'avenant n° 4 au marché F17062,

**Article 2 :** autorise le président ou son représentant à signer cet avenant et tous documents nécessaires à sa passation,

**Article 3 :** dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,  
Philippe Gamen

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : **Décision du Bureau**

Numéro attribué à l'acte : **005-22**

**Objet de l'acte** : RS - Approbation de l'avenant n° 4 au marché F17062 pour la construction d'un bassin de stockage-restitution des eaux unitaires par temps de pluie et réseaux associés sur la commune de Chambéry (lot 2 relatif aux réseaux)

**Thème Préfecture** : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires

**Date de l'acte** : 10 février 2022

**Annexe(s)** : Annexe avenant 4 F17062, Avenant 4 au marché F17062

**Identifiant de télétransmission** : 073-200069110-20220210-lmc1H26735H1-DE

**Identifiant unique de l'acte** : lmc1H26735H1

**Date de transmission en Préfecture** : 10 février 2022

**Date de réception en Préfecture** : 10 février 2022

**Période d'affichage** : du au